

Devenu, de par sa femme, neveu par alliance de la veuve de Lothaire Ignace de Haën, née Anne-Marie-Josèphe Faust d'Aschaffenburg (*1697), le baron d'Huart servait à sa parente d'homme de confiance dans la succession du frère de la dame de Haën, Fr. Nic. Faust d'Aschaffenburg, seigneur de Born, y décédé le 27-12-1763.

Le jeu valait la chandelle, car Henri d'Huart, secondé dans ses efforts par le curé de Born Antoine Varain, avait en expectative un huitième de cette seigneurie qui devait revenir à M^{me} de Haën-Faust pour, selon le désir de son défunt frère (mort ab intesto), être légué ensuite au fils aîné de Henri d'Huart.

La succession de Fr. Nic. de Faust, puis la mort de sa sœur Anne-Marie-Josèphe (1767), firent surgir de toutes parts des héritiers et occasionnèrent des procès... à moins qu'on n'arrivât à des arrangements.

Le 6-7-1771, les habitants de Born portèrent plainte auprès du Conseil provincial contre le curé Varain en sa qualité de trésorier des trois seigneurs du lieu, le marquis J. Ch. A. de Villers, le baron Henri d'Huart et Ph. J. de Martiny (15).

Un autre procès fut plaidé en 1772 devant le Conseil provincial pour être porté en appel devant le Grand Conseil de Malines (16).

Henri d'Huart ne réussit pas à récupérer Born pour son fils aîné : à la suite d'un partage conclu à Weiler-la-Tour entre lui et Martiny, Raigemont et J. Ch. A. de Villers (de qui la mère était une de Haën), la seigneurie alla à ce dernier (17).

Par contre, il acquit le 28-4-1767 des mains de François de Gerlache et de son épouse Marie-Marguerite de Groubart, pour 7.700 livres, la seigneurie de *Sosne* et les biens de *Rodange* et *Mont-Saint-Martin* (18).

Le baron d'Huart qui, en commun avec les héritiers de la famille Alscheidt, jouissait du droit de libre parcours sur tout le ban de Differdange (19), engagea vers 1770 comme « facteur » (directeur) de ses forges, Nicolas-Théodore Welter, ancien fournisseur de la garnison de Longwy et client de d'Huart en bois. Après avoir travaillé quelque dix ans au service de J. Fr. Henri G. d'Huart, Welter résilia ses fonctions pour venir habiter Rédange, où il mourut en 1786 (*).

Le baron d'Huart — à l'instar de presque tous les maîtres de forges — ne sut pas éviter, lui non plus, des litiges en ce qui concernait la fourniture du bois, ainsi qu'en font foi deux procès intentés contre lui en 1775, l'un par Nic. Reding et consorts, de Hovelange, l'autre par Pierre Reiffenberg et consorts d'Elvange (Ospern) (20 bis).

*) Welter était le père de Jean-Joseph (1763-1852), instructeur-chimiste à l'Ecole polytechnique de Paris, membre-corresp. de l'Académie des sciences, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne.